



Communauté de Communes Carmausin-Ségala

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 juin 2017

Ordre du jour :

1- Administration générale

- 1.1- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 18 mai 2017
- 1.2- Demandes d'aides aux voyages

2- Direction générale

- 2.1- Demandes de subventions
- 2.2- Modification statutaire de la SEM Photovoltaïque

3- Finance

- 3.1- Décision modificative du budget général
- 3.2- Décision modificative du budget annexe cinéma

4- Ressources humaines – Création d'un poste adjoint administratif

5- Culture

- 5.1- Dispositif en faveur de l'accès aux œuvres cinématographiques pour le public scolaire : « École et cinéma »
- 5.2- Dispositif d'aide aux manifestations culturelles et projets culturels
- 5.3- Convention territoire culture DRAC – Dispositif Résidence de territoire Jérôme Pinel portée par Rocktime

6- OPAH - Décision accordant l'octroi de subventions

7- Cohésion sociale

- 7.1- Demande de subvention pour les actions à vocations sociales
- 7.2- Désignation d'élus communautaires au conseil d'administration du Centre Social du Ségala Tarnais
- 7.3- Avis du conseil communautaire sur le Schéma Départemental de l'Accessibilité aux Services Publics

8- Collecte des ordures ménagères - Collecte des textiles

9- Information au conseil sur le dossier gens du voyage

10- Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le 22 juin à 18h, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Orangerie à Blaye les Mines, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Titulaires présents : 29 (jusqu'au point 2.1) et 30 (à partir du point 2.2)

ASTIE Alain, ASTORG Philippe, BALARAN Jean-Marc, CABOT André, CASTE DEBAR Monique, CLERGUE Jean-Claude, CRESPO Robert (pouvoir de REY Josiane), ESPIE Alain (pouvoir de COUCHAT MARTY Françoise), FABRE André, GAVAZZI Christian (pouvoir de COURVEILLE Martine), GUTIERREZ Marie-Thérèse, HAMON Christian, IZARD Jean-Pierre, KOWALIK Jean-François (pouvoir de SOUYRI Joël), MAFFRE Francis, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MARTY Denis (pouvoir de SELAM Fatima), MILESI Marie, NEDJARI Jean (pouvoir de MASTAIN Marie-Ange), PERIE Jean-Pierre (pouvoir de KULIFAJ TESSON Mylène), RAYNAL Bernard, REDO Aline (pouvoir de MERCIER Roland), ROMERO Nicole, SAN ANDRES Thierry (à partir du point 2.2), SOMEN Didier (pouvoir de PINOL Catherine), TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VEDEL Djamilia, VIDAL Myriam

Suppléants présents avec voix délibératives : 3

ANDRIEU Christian, FRANCO Michèle, SUDRE René

Titulaires excusés : 28 (jusqu'au point 2.1) et 27 (à partir du point 2.2)

ASSIE Robert, AZAM Rolande, BARROU Henri, BERTRAND René, BEX Fabienne, CALMELS Thierry (représenté), COUCHAT MARTY Françoise (pouvoir à ESPIE Alain), COURVEILLE Martine (pouvoir à GAVAZZI Christian), COUSIN Simon, DELPOUX Jacqueline, ESCOUTES Jean-Marc, GONZALEZ Atanasio (représenté), KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir à PERIE Jean-Pierre), LE RIDANT Jean-Pierre, LEGRIS Christian, LELOUP Benoît, LEOPARDI Laurent, MAFFRE Alain, MASTAIN Marie-Ange (pouvoir à NEDJARI Jean), MERCIER Roland (pouvoir à REDO Aline), METIVET Carole, OROZCO Jean-Michel, PINOL Catherine (pouvoir à SOMEN Didier), PUECH Christian (représenté), REY Josiane (pouvoir à CRESPO Robert), SAN ANDRES Thierry (jusqu'au point 2.1), SELAM Fatima (pouvoir à MARTY Denis), SOUYRI Joël (pouvoir à KOWALIK Jean-François),

Suppléants présents sans voix délibératives : 0

Secrétaire de séance :

Francis MAFFRE

Titulaires en exercice : 57

Titulaires présents : 29 (jusqu'au point 2.1) et 30 (à partir du point 2.2)

Délégués avec pouvoir : 9

Suppléants avec voix : 3

Suppléants sans voix : 0

Voix délibératives : 41 (jusqu'au point 2.1) et 42 (à partir du point 2.2)

Membres présents : 32 (jusqu'au point 2.1) et 33 (à partir du point 2.2)

DELIBERATION 22/06/2017-1.1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/05/2017

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 18 mai 2017 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 18/05/2017.

POINTS 1.2 : DEMANDES D'AIDES AUX VOYAGES

Monsieur le Président rappelle les éléments des statuts et conformément à ces derniers, précise que le conseil peut accorder une aide financière à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève, et précise que le versement sera effectué compte tenu de la liste d'élèves ayant réellement participé au voyage. Le montant de l'aide variera donc en fonction du nombre d'élèves réellement partis. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

DELIBERATION 22/06/2017-1.2.1 : AIDE AU VOYAGE A LONDRES

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée d'un courrier émanant du **Lycée Jean Jaurès à Carmaux** relatif à l'organisation d'un voyage scolaire à **Londres du 7 au 12 mai 2017**, pour des élèves de 1^{ère} ASSP 1^{ère} ELEC, 1^{ère} PGA dans lequel il sollicite l'octroi d'une aide financière de la Communauté de Communes.

Considérant :

- que le prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS, est de **345 €/élève**,
- que la liste annexée à la demande de l'établissement, et reprise ci-dessous, fait état que **17 élèves** sont ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
AIT AISSA	Sylia	CARMAUX	FOURNIES	Océane	CAGNAC LES MINES
BIBAL DIOGO	Manon	CARMAUX	GALINIER	Thomas	CARMAUX
BREGAS	Cynthia	CARMAUX	GOUZY	Auriane	BLAYE LES MINES
CABARES	William	ST BENOIT DE CARMAUX	HIQUET	Samantha	CAGNAC LES MINES
CHAN	Jenna	CAGNAC LES MINES	JEAN	Charly	VALDERIES
CHAYEB	Achraf	CARMAUX	ROBERT	Marie-Elyse	MONTIRAT
DESORT	Julie	CARMAUX	SERIN	Loïc	MONESTIES
ESCAUT	Lucas	CARMAUX	VILLAIN	Léa	CARMAUX
ESQUIAN	Ophélie	ST BENOIT DE CARMAUX			

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'octroyer une aide de 510 € (17 x 30 €).

DELIBERATION 22/06/2017-1.2.2 : AIDE AU VOYAGE A LUCHON

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée d'un courrier émanant du **Lycée Jean Jaurès à Carmaux** relatif à l'organisation d'un voyage scolaire à **Luchon du 30 janvier au 3 février 2017**, pour des élèves de 3^{ème} PEP dans lequel il sollicite l'octroi d'une aide financière de la Communauté de Communes.

Considérant :

- que le prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS, est de **220 €/élève**,
- que la liste annexée à la demande de l'établissement, et reprise ci-dessous, fait état que **11 élèves** sont ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
ABRAS	Jérémy	CARMAUX	COSTES	Joris	CARMAUX
ARNAUD	Morgan	CARMAUX	CROS	Jérémy	STE GEMME
ARNONE	Joss	BLAYE LES MINES	ESCAUT	Candice	LE GARRIC
BENOIT	Ines	MONESTIES	MAZIERE	Manon	ST BENOIT DE CARMAUX
CEDAT	Nathan	BLAYE LES MINES	PUECH	Samuel	TANUS
CHAMOUX	Florent	PAMPELONNE			

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'octroyer une aide de 242 € (11 x 22 €).

DELIBERATION 22/06/2017-1.2.3 : AIDE AU VOYAGE A LAGUIOLE

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée d'un courrier émanant du **Lycée Jean Jaurès à Carmaux** relatif à l'organisation d'un voyage scolaire à **Laguiole du 27 au 28 février 2017**, pour des élèves de 2^{nde} PMM1 et 2, 1^{ère} CAPMEV dans lequel il sollicite l'octroi d'une aide financière de la Communauté de Communes.

Considérant :

- que le prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS, est de **69,5 €/élève**,
- que la liste annexée à la demande de l'établissement, et reprise ci-dessous, fait état que **7 élèves** sont ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
BAZAN	Gabriel	TAIX	MANDRIN	Florian	ROSIERES
LABAUTE	Antony	LABASTIDE GABAUSSE	PUEL	Nicolas	CARMAUX
LACOMBE	Quentin	ST BENOIT DE CARMAUX	SYLLAYE	Ryan	ST BENOIT DE CARMAUX
LAZARE	Kévin	ALMAYRAC			

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'octroyer une aide de 48,65 € (7 x 6,95 €).

DELIBERATION 22/06/2017-1.2.4 : AIDE AU VOYAGE A CAUTERETS

Lors de la séance du conseil communautaire du 23 mars 2017, l'assemblée a voté une aide au voyage qui a eu lieu à Cauterets du 22 au 24 mars 2017, aide versée au Lycée Jean Jaurès d'un montant de 636,40 €.

Le Lycée Jean Jaurès nous a signalé une erreur dans leur liste d'élèves : 3 élèves de 1^{ère} ont été oubliés.

Pour rappel, le prix du séjour est de 172 €/élève (avant déduction de l'aide de la 3CS)

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
BENOIT	Clémence	Carmaux
ESTIVALEZES	Marine	Carmaux
QUENJEL	Moncef	Carmaux

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE d'octroyer une aide supplémentaire de 51,60 € (3 x 17,20 €).

DELIBERATION 22/06/2017-2.1 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Président présent à l'assemblée les demandes de subventions reçues à la communauté de communes.

Il demande aux délégués d'étudier les montants proposés.

Association	Objet de la demande	Budget global	Montant demandé	Montant proposé
COMITE DES FETES DE MONESTIES	Soutien financier au fonctionnement de la Fête médiévale du 5 et 6 août 2017	15 130 €	2 000 €	2 000 €
COMITE DE LA FOIRE EXPOSITION DU SEGALA	46 ^e Foire exposition du Ségala du 3/09/2017 - demande aide financière	42 600 €	3 000 €	3 000 €
Association pour la SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	Foire aux plantes du 24/09/2017	9 036 €	1 000 €	1 000 €
CEGAIA	10 ^e Journée eco-aventure le 24/09/2017	6 050 €	500 €	500 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE le versement des subventions ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

DELIBERATION 22/06/2017-2.2 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEML PHOTOVOLTAÏQUE

Suite à la présentation et à l'approbation des statuts de la Société d'économie mixte locale photovoltaïque, il est proposé au conseil communautaire de modifier l'article 2 et l'article des statuts afin d'attribuer la dénomination sociale « **Compagnie d'Aménagement du Ségala Carmausin** » et d'étendre l'objet social de la SEML par l'ajout de la compétence suivante : " **Mener toute action contribuant à l'aménagement du numérique**",

Cette dernière modification permettra de rendre l'objet social de la société plus large et d'éviter d'éventuelles requalifications ou difficultés juridiques ultérieures dans l'hypothèse où la société porterait un projet lié à ce type d'activités.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la dénomination sociale « **Compagnie d'Aménagement du Ségala Carmausin** » et l'ajout à l'objet social de la SEML photovoltaïque de la mention : " **Mener toute action contribuant à l'aménagement du numérique**".

DELIBERATION 22/06/2017-3.1 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL

Le Président présente à l'Assemblée délibérante la Décision modificative n° 1 du budget principal de la 3cs. Cette décision modificative fait suite à la délibération 2-1 en date du 18 mai 2017 intitulée « Demande de subvention et fonds de concours » pour le versement d'un fonds de concours pour les communes de Blaye les Mines et de Pampelonne.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 2017 du Budget principal de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala

81033 Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN SEGALA BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2017
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617-314 : Etudes et recherches	68 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	68 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657351-314 : GFP de rattachement	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6688-01 : Autres	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	68 800,00 €	68 800,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
D-2041411-70-01 : FONDS DE CONCOURS	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total Général		20 000,00 €		20 000,00 €

DELIBERATION 22/06/2017-3.2 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE CINEMA

Le Président présente à l'Assemblée délibérante la Décision modificative n° 1 du budget annexe Cinéma. Cette décision modificative fait suite à la délibération 2-2-1 en date du 18 mai 2017 intitulée « Modification de la DSP du cinéma » pour une prise en charge par la 3CS de divers contrats de maintenance et à la délibération 2-2-2 en date du 18 mai 2017 intitulée « Convention partenariat publicité cinéma » concernant la prise en charge des actions de publicité.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la Décision Modificative n°1 2017 du Budget annexe Cinéma de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

81033 Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN SEGALA CINEMA	DM n°1 2017
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156-314 : Maintenance	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6237-314 : Publications	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74751-314 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Total Général		45 000,00 €		45 000,00 €

DELIBERATION 22/06/2017-4 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE SECONDE CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des emplois.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des besoins et de la fin d'un contrat CAE/CUI à temps non-complet (20h) au sein du service Parc aquatique l'Odyssée, il convient de renforcer les effectifs de ce service.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique de 2de classe (catégorie C) à temps non-complet (20h) pour les fonctions d'agent d'accueil polyvalent à compter du 5 juillet 2017.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION 22/06/2017-5.1 : DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'ACCES AUX ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES POUR LE PUBLIC SCOLAIRE : « ECOLE ET CINEMA »

Dans le cadre de sa politique culturelle, la 3CS a pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour le jeune public (enfants âgés de 3 à 12 ans, soit les cycles 1, 2 et 3).

Pour cela, la Communauté de Communes a adhéré au dispositif « Ecole & Cinéma » depuis 2015, selon les modalités suivantes : Ce dispositif est porté par MédiaTarn et diffusé à Clap Ciné. Les élèves des cycles 2 et 3 (classes du CP au CM2) ont accès à trois séances de cinéma annuelles (1 séance par trimestre). Ces projections sont orientées vers un cinéma éclectique qui permet d'éveiller le panel cinématographique et visuel de l'enfant. Sur l'année scolaire 2016-2017, 12 écoles du territoire ont participé à ce dispositif, ce qui représente 854 élèves des cycles 2 et 3.

Chaque séance a coûté 3.50 € par enfant, dont 2.50 € à la charge de l'école et 1€ par séance et par enfant financé par la 3CS (quote-part billetterie).

Nouvelles modalités de financement du dispositif pour 2017-2018 :

- « Participation financière » : 2.50 € par élève et par séance – Modalités inchangées
 - o 1.5€ à la charge de l'école
 - o 1€ à la charge de la mairie ou d'une structure délégataire proche de la mairie pour la quote-part billetterie
- « Contribution financière municipale annuelle » : Nouvelle Modalité
 - o 1.50€ par élève et par an, à la charge de la mairie ou de sa délégation de compétences

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le renouvellement de la participation financière au dispositif, à hauteur de 1 €, pour la quote-part billetterie, par séance et par enfant du territoire des cycles 2 et 3
- **VALIDE** la prise en charge de la contribution financière municipale annuelle, à hauteur de 1,50 € par élève et par an

		Budget	Autofinancement	Sub. demandée	Sub. proposée
Manifestations	Xtrem Fest	336 239 €	248 800 €	2 000 €	1 000 €
	Le pied dans la bassine	33 020 €	23 420 €	2 000 €	2 000 €
	Fut'Stival	7 500 €	2 800 €	1 500 €	1 500 €
	Fête du livre et de la gourmandise	16 871 €	3 060 €	2 000 €	2 000 €
	Le bout de la queue du Drac	9 203 €	3 554 €	1 800 €	1 800 €
	Ame perdue	1 700 €	700 €	1 000 €	340 €
	soirée astro	2 500 €	2 000 €	500 €	500 €
	Festival de magie	23 960 €	17 125 €	2 000 €	2 000 €
	A fleur de peau	60 175 €	39 075 €	2 000 €	2 000 €
	Bullolac & Festival Accordéon	6 660 €	1 740 €	1 240 €	1 240 €
	Festival de la pierre	5 500 €	4 400 €	1 100 €	1 100 €
Projets	Arts en milieu rural	20 428 €	14 628 €	3 000 €	3 000 €
	Arts croisés en Carmausin Ségala	20 900 €	17 900 €	3 000 €	3 000 €
	Rocktime			13 500 €	13 500 €
	Animations socio-culturelles, création & diffusion	36 200 €	30 200 €	3 000 €	2 000 €
TOTAUX		580 856 €	409 402 €	39 640 €	36 980 €

DELIBERATION 22/06/2017-5.2 : DISPOSITIF D'AIDE AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES ET PROJETS CULTURELS

Dans le cadre de sa politique culturelle, la 3CS a pour objectif de soutenir les manifestations et projets culturels. Ceux-ci sont portés et mis en place par des associations, favorisant ainsi l'accès à la culture et assurant une offre culturelle annuelle pour tous les habitants du territoire. Nous distinguons les manifestations culturelles (dites ponctuelles) des projets culturels (annuels ou pluri-annuels avec des objectifs définis et actions programmées).

Pour l'année 2017, la commission culture a étudié 19 dossiers déposés dont 15 qui ont été retenus :

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'attribution des subventions ci-dessus.

**DELIBERATION 22/06/2017-5.3 : CONVENTION TERRITOIRE CULTURE DRAC – DISPOSITIF RESIDENCE DE TERRITOIRE
JEROME PINEL PORTEE PAR ROCKTIME**

Rappel sur les modalités du dispositif de la Convention Territoire Culture :

Ceci est une convention de développement territorial entre la DRAC Midi-Pyrénées et la Communauté de Communes Carmausin-Ségala qui s'inscrit dans le cadre d'une volonté conjointe de poursuivre les efforts pour favoriser un accès le plus large possible à la culture. Le Ministère de la culture et de la communication, souhaite, pour sa part, renforcer la prise en compte des territoires ruraux dans leur singularité et leurs particularités, et donne priorité à la jeunesse dans les actions conduites.

Ceci permet l'émergence de projets culturels territoriaux visant la mise en œuvre d'actions cohérentes, pérennes et lisibles. En ce sens, les habitants sont impliqués, les rencontres interculturelles et intergénérationnelles sont favorisées. Les projets facilitent la mise en réseau des acteurs locaux, professionnels et amateurs, et des équipements sur le territoire.

La résidence de Territoire est le projet phare constituant l'axe fort de la convention qui a pour vocation de permettre une présence artistique longue sur le territoire. Cette résidence touche les publics suivants : public scolaire, personnes âgées, public handicapé, les jeunes, et grand public.

Vu la Convention Territoire Culture DRAC Midi-Pyrénées - 3CS, 2014-2016, signée le 17 septembre ;

Vu l'avenant Convention territoire Culture DRAC-3CS, 2017, signé le 20 décembre 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE la reconduction de ce dispositif au titre de l'année 2017 au porteur Rocktime à hauteur de 2 500€.

DELIBERATION 22/06/2017-6 : OPAH – DECISION ACCORDANT L'OCTROI DE SUBVENTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH « Carmaux-Ségala » et conformément à la délibération 04.1 du 1^{er} avril 2014 approuvant le règlement d'intervention pour l'attribution des aides aux travaux et la prime centre-bourg par la Communauté de Communes Carmausin-Ségala. Vu l'avenant au règlement général d'intervention de l'OPAH adopté par délibération du conseil communautaire en date du 8 février 2017, précisant les conditions d'attribution d'une aide complémentaire contre la précarité énergétique par l'abondement de l'éco-Chèque dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive et croissance verte » (TEPCV), 19 dossiers ont donné lieu aux aides et subventions prévues tel que détaillé ci-dessous :

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, VALIDE l'attribution de ces aides et subventions concernant 1 dossier propriétaire occupant pour une subvention pour aide à l'autonomie et maintien à domicile, 28 dossiers propriétaires occupants pour des travaux économie d'énergie donnant droit à l'abondement éco-chèque Région.

Dossiers Propriétaires Occupants

Subventions pour aide à l'autonomie / Maintien à domicile

VITALONE	Orsolina	15 rue de La Salle	81400	Carmaux	1 032,00 €
----------	----------	--------------------	-------	---------	------------

Subventions TEPCV / abondement éco-chèque Région

COUTOULY	Claude	41 av. Casimir Bru	81400	Blaye les Mines	1 000,00 €
LAGRAVE	Marcelle	19 route de Monestiés	81400	Saint-Benoît-de-Carmaux	1 000,00 €
REY	Yvette	8 imp Théophile Treilhes	81400	Blaye les Mines	1 000,00 €
UN	Natacha et Brice	4 imp. Elsa-Triolet	81400	Saint-Benoît-de-Carmaux	1 000,00 €
BERGON	Patrick	13 rue de la Liberté	81400	Carmaux	1 500,00 €
CASANOVA	Elise	37 bis Grand rue	81400	Carmaux	1 500,00 €
DURAND	Jean-Louis	le combalou les farguettes	81190	Sainte-Gemme	1 500,00 €

GAYRARD et ALAUX	Hervé et Fabienne	16 rue des Bons Enfants	81400	Carmaux	1 500,00 €
GODDE	Catherine	8 rue de Lendrivette	81130	Cagnac-les-Mines	1 500,00 €
MARTY	Maëliiss	35 rue des Saules	81400	Carmaux	1 500,00 €
ROLS et VAYSSE	Françoise et Bernard	8 impasse de la Marinié	81450	Le Garric	1 500,00 €
TISSIER	Michel	6 ch. de Puech Blanc Canitrot	81640	Monestiés	1 500,00 €
VEZINET	Boris	10 rue du Barry	81640	Monestiés	1 000,00 €
CELIE	Gérard et Marie-Christine	22 rue du Petit Paris	81400	Carmaux	1 500,00 €
DUMONT FRESNE	Sylvain	1 rue Louisa Paulin	81400	Carmaux	1 500,00 €
ROMANOWSKI	Stanislava	8 rue des Azalées	81130	Cagnac-les-Mines	1 500,00 €
FOUCRAS	Annie	22 rue Camboulives	81400	Carmaux	1 000,00 €
BOULOC	Jean-Christophe	12 rue Camboulives	81400	Carmaux	1 500,00 €
BRUNOT	Eva	28 rue Ferrer	81400	Carmaux	1 500,00 €
CARRICONDO	Denise	10 rue Anatole France	81400	Saint-Benoît-de-Carmaux	1 500,00 €
DEGOUL	Thierry	Pedech	81190	Saint-Christophe	1 500,00 €
ESTIVALEZES	Nathalie	8 av du Roucan	81400	Carmaux	1 500,00 €
FRAYSSINET	Jean-Pierre et Renée	Flottes	81190	Pampelonne	1 500,00 €
IPAVEC	Fredy et Wahiba	Les Gaillards	81400	Rosières	1 500,00 €
PARDO	Emilie	67 rue Simone Trouche	81400	Blaye les Mines	1 500,00 €
POMAREDE	Lucien	2 chemin de Paragal	81190	Mirandol-Bournounac	1 500,00 €
PORTES	Alain	61 av. de Rosières	81400	Carmaux	1 500,00 €
RIEUNEAU	Françoise et Christian	8 rue des Mésanges	81190	Mirandol-Bournounac	1 500,00 €

DELIBERATION 22/06/2017-7.1 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS A VOCATIONS SOCIALES

Lors du dernier conseil communautaire, les élus du conseil communautaire ont validé l'octroi d'une subvention de 1 540 € au Centre social du Ségala tarnais pour leur action « Accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires de Parcours Emploi ».

Dans cette subvention, n'étaient pas prises en compte les charges de loyer dévolues au centre social pour le bon déroulement de cette action.

Aussi, afin de les soutenir à la hauteur de leurs besoins, il est proposé au conseil de valider l'octroi d'une subvention complémentaire de 3 000 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution de cette subvention,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

DELIBERATION 22/06/2017-7.2 : DESIGNATION D'ELUS COMMUNAUTAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL SEGALA TARNAIS

Lors de son assemblée générale du 14 juin 2017, l'association du centre social du Ségala tarnais a fait voter ses nouveaux statuts. L'une des modifications de ces statuts réside dans le passage de 11 à 7 représentants de la 3CS au sein du collège « Membres de droit » de l'association. Ces élus désignés le seront pour la durée de leur mandat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** sept élu(es) du conseil communautaire pour représenter la 3CS au sein du conseil d'administration du centre social (ci-dessous)
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à cette désignation.

ELUS COMMUNAUTAIRES
AZAM Rolande
BALARAN Jean-Marc
CABOT André
MASTAIN Marie-Ange
SAN ANDRES Thierry
SELAM Fatima
SOMEN Didier

**DELIBERATION 22/06/2017-7.3 : AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES PUBLICS**

Depuis mai 2016, le Département a initié la rédaction d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics (SDAASP) – voir *pièce jointe* - afin de :

- Contribuer à réduire les zones en déficit d'accessibilité aux services
- Améliorer et faciliter l'usage des services au public les plus importants
- Mieux répondre aux exigences d'efficience de l'action publique.

De nombreuses thématiques ont été explorées : santé, mobilité, culture et sport, éducation, emploi... et 5 axes prioritaires ont été retenus et déclinés en actions :

- Endiguer le risque de désertification médicale généralisée
- Accompagner à l'usage d'internet par le maintien d'une présence et d'une proximité humaines
- Développer la mutualisation des moyens et des ressources
- Faciliter les déplacements des personnes peu mobiles
- Maintenir une vie commerciale locale

Ce schéma a été validé par le comité de pilotage qui s'est réuni le 27 avril dernier et doit être soumis à présent à l'avis de chaque instance avant le mois d'août.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics (SDAASP),
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs au SDAASP

DELIBERATION 22/06/2017-8 : COLLECTE DES TEXTILES

En vue de la réduction des déchets, un premier objectif départemental et territorial est de passer sous la barre des 200 kg /habitant et par an (en 2016 236 kg/habitant/an de déchets résiduels). La « poubelle noire » mais aussi la « poubelle jaune » contiennent encore trop de déchets qui pourraient être récupérés dans le tri, les bornes à verre ou les bornes à textile. Les textiles sont donc en grosse partie collectés et traités comme des déchets ménagers lorsqu'ils sont dans la poubelle noire et augmentent les taux de refus de Trifyl lorsqu'ils se retrouvent dans la collecte sélective.

La collecte des textiles usagés peut être réalisée librement par des opérateurs de collecte auprès des particuliers. Suite à la défaillance de la société NTA, l'entreprise PHILTEX a racheté les bornes textiles déjà présentes sur le territoire et est prête à assurer la collecte des textiles sur la 3CS et à l'élargir sur les communes non desservies notamment le milieu urbain, dans la Vallée du Cérou et dans les zones rurales, de faible densité et éloignées des centres urbains.

PHILTEX nous garantit un service de qualité et de proximité et un suivi de la collecte des textiles transparent. Les bornes textiles de Philtex peuvent également être utilisées pour la récupération des jouets et des peluches.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président à signer l'accord de partenariat (voir en annexe) pour le dépôt de conteneurs de collecte textile avec la société PHILTEX & recycling ainsi que tout avenant à cet accord
- **DECIDE** de solliciter auprès des communes membres les autorisations d'implantation lorsque les bornes textiles sont installées sur l'espace public

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, le Président lève la séance à 20h00.